



E.H.P.A.D. Actions possibles

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel **veiller à se tenir informé quotidiennement des actualités juridiques en vigueur pour agir et mettre en place les mesures adaptées dans le cadre d'une activité de travail maintenue en présentiel** : <https://astl.fr/informations-et-ressources/#actualites>

Technique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nettoyer soigneusement les objets (poignées de porte, interrupteurs, télécommandes,...) et les surfaces pouvant avoir été contaminés par des sécrétions respiratoires. ➤ Aération régulière des lieux à usage collectifs et des chambres ➤ Gestion des déchets contagieux (mouchoirs, masques usagés, ...) : Double sac poubelle hermétiquement fermé par un lien (cette manipulation doit se faire avec des gants à usage unique)
Organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réorganisation des équipes : <ul style="list-style-type: none"> • Ajustement en lien avec l'absentéisme des compétences disponibles et de la répartition des tâches • Etablir une liste des fournisseurs habituels et éventuellement des remplaçants ➤ Réorganisation des conditions de travail : <ul style="list-style-type: none"> • Rappel du personnel en congé, recours à du personnel intérimaire qualifié si possible, aménagement des horaires et du temps de travail (ex : augmentation du temps de travail pour les salariés à temps partiel, augmentation de l'amplitude du temps de travail passage des équipes en 12 h,...) • Protocoliser l'entrée et la sortie du personnel par une décontamination : douche, vestiaires double compartiment... • Confinement des résidents, si possible, et surtout des résidents ne pouvant pas appliquer seuls les gestes barrières • Restreindre l'accès de l'établissement par la fermeture des portes • Si possible, ne pas accueillir de nouveaux de résidents, sinon établir un protocole de quarantaine par un confinement strict de 14 jours ➤ Réorganisation de l'activité : <ul style="list-style-type: none"> • Restreindre l'activité aux actes indispensables auprès des personnes fragilisées (toilettes, repas, couché) • Si confinement des résidents, prise des trois repas en chambre • Si service en salle de restauration instaurer plusieurs services afin de respecter la distance de 1 m • Organiser l'accès des prestataires par un moyen téléphonique pour ouverture des portes. Si possible, éviter l'entrée dans l'établissement par



	<p>la récupération par le personnel de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si possible faire appel à un prestataire pour la gestion du linge, afin d'éviter les allées et venues des familles lorsqu'ils c'est eux qui le gère. Assurer une bonne désinfection. • Prioriser les tâches de nettoyage principalement pour les surfaces de contact • Organiser la prise des repas du personnel en activité de façon à respecter la distance de 1m. Planifier les pauses par roulement • Visite des familles interdite : organiser le contact familial par mail plutôt que par téléphone, qui nécessite une décontamination à chaque utilisation
<p>Humain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respect strict des règles d'hygiène (lavage et désinfection des mains, port des gants dès la sortie du véhicule, désinfection des clés,...). ➤ Attention particulière lors de l'utilisation des transports en communs pour se rendre au domicile des bénéficiaires (gel hydro-alcoolique) ➤ Hygiène respiratoire : utilisation de mouchoirs en papier jetables, éternuement dans le coude, port du masque ➤ Sensibiliser les équipes au repérage des personnes malades présentant des signes évocateurs (fièvre, toux, difficultés respiratoires). ➤ Eviter tout contact étroit et les gestes courtoisie : enlacer, serrer les mains, embrasser..; Distance à minima de 1 m (lorsque l'activité le permet) ➤ Eviter tout contact non protégé avec des malades ou des personnes chez lesquelles l'infection est suspectée. ➤ Prise de la température deux fois par jour ➤ EPI : masques, gants, blouses jetables, gel hydro alcoolique, nettoyage des mains ➤ Point d'attention: rappeler les limites des E.P.I.